

## FINANCES

### **Délibération n°26 : FIN - Budget supplémentaire 2026/ Approbation du budget supplémentaire Spanc 2026 ;**

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**CONSIDÉRANT** l'affectation du résultat 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la présentation des budgets par chapitre ;

**Joël MARQUET, vice-président en charge des finances, expose :**

Le budget supplémentaire du budget SPANC (service public d'assainissement non-collectif) de l'exercice 2026 a vocation à intégrer les résultats 2025 et également à ajuster les crédits afin de prendre en compte des dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires.

Cet ajustement se traduit par des virements de crédits entre chapitres.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	
011	611	Sous-traitance générale	28 200,00	002		Résultat de fonctionnement reporté	28 192,14	
				70	7062	Redevances d'assainissement non collectif	7,86	
			<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>	<b>28 200,00</b>

*(Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus sont en euros)*

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget « Spanc » de l'exercice 2026 intégrant les résultats de l'exercice 2025 et les corrections budgétaires telles que présentées ci-dessus ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.